



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/53/931  
S/1999/491  
29 avril 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-troisième session  
Point 164 de l'ordre du jour  
LES CAUSES DES CONFLITS ET LA  
PROMOTION D'UNE PAIX ET D'UN  
DÉVELOPPEMENT DURABLES EN AFRIQUE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 28 avril 1999, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention les conclusions du Conseil des affaires générales de l'Union européenne sur le rapport du Secrétaire général des Nations Unies en date du 13 avril 1998 concernant les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, publiées le 26 avril 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

Représentant permanent adjoint de  
l'Allemagne auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

(Signé) Gerhard Walter HENZE

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Conclusions du Conseil de l'Union européenne sur le rapport  
du Secrétaire général en date du 13 avril 1998 concernant  
les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un  
développement durables en Afrique

L'Union européenne se félicite du rapport du Secrétaire général en date du 13 avril 1998 concernant les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318) qui a été présenté au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. L'Union européenne constate avec satisfaction que le contenu du rapport, et en particulier le suivi de celui-ci qui a été engagé au sein de ces organes et du Secrétariat, a bénéficié aux Nations Unies d'un large soutien. Le rapport et son suivi contribuent grandement à sensibiliser davantage la communauté internationale à la nécessité de promouvoir une paix et un développement durables en Afrique. L'Union européenne est résolue à participer activement au processus continu de suivi, en coopération étroite avec les autres acteurs concernés.

L'Union européenne salue le vigoureux plaidoyer du Secrétaire général en faveur du développement et de la sécurité en Afrique ainsi que ses efforts visant à mobiliser, notamment par le biais du système des Nations Unies, la communauté internationale à l'égard du continent dans un cadre coordonné. L'Union européenne réaffirme qu'elle souscrit pleinement au rapport, qui analyse clairement les sources des conflits et fournit la base d'une politique globale dans les domaines de la consolidation de la paix, de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, et dans celui de la promotion du développement. L'Union européenne partage et appuie énergiquement le point de vue du Secrétaire général, selon lequel il est nécessaire de renforcer la mise en commun des informations et la coopération. L'Union européenne souligne la conclusion du Secrétaire général, selon laquelle il est essentiel d'assurer la cohérence des politiques des donateurs, aux niveaux tant multilatéral que bilatéral.

L'Union européenne rappelle qu'elle a déjà adopté une approche active, globale et intégrée à l'égard du problème des conflits violents en Afrique, fondée sur la position commune de 1997 et les conclusions du Conseil concernant la prévention et le règlement des conflits en Afrique, ainsi que sur la série de documents d'orientation qui ont été établis sur cette question. La nécessité de faire preuve d'une volonté politique forte, d'assurer la maîtrise des processus par les pays africains ainsi que le renforcement de leurs capacités, de s'attacher à prévenir les conflits violents notamment en s'attaquant à leurs causes profondes à un stade précoce, grâce à une combinaison appropriée de tous les instruments disponibles, ainsi que la nécessité de remédier au décalage entre l'analyse, l'alerte précoce et l'action rapide, figurent au nombre des objectifs clefs de cette approche. L'Union européenne est résolue à intensifier ses efforts pour mener une politique active de prévention des conflits conforme à ces principes.

L'Union européenne rappelle en outre sa ferme conviction que le développement durable exige un environnement politique stable et démocratique. Dans ce contexte, l'Union européenne demande une nouvelle fois, notamment aux gouvernements des pays africains, de poursuivre et, le cas échéant, de renforcer leurs efforts pour créer un tel environnement. À cet égard, les mesures dans le domaine du respect des droits de l'homme, de l'état de droit, de la démocratisation et de la bonne gestion des affaires publiques ont un rôle central à jouer. L'égalité entre les hommes et les femmes en matière de droits, de chances et d'accès aux ressources est un autre impératif, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général. Ces valeurs sont d'ailleurs au centre de la politique de coopération internationale menée par l'Union européenne, comme celle-ci l'a souligné tout récemment, à l'occasion de la première conférence de négociation sur la future coopération entre l'Union européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), qui s'est tenue à Dakar les 8 et 9 février.

Dans un esprit de partenariat mondial, l'Union européenne réaffirme qu'elle est résolue à assumer les responsabilités qui incombent à la communauté internationale, telles qu'elles sont exposées dans le rapport du Secrétaire général. L'Union, qui constitue le principal bailleur de fonds des pays africains, continuera de contribuer activement à l'instauration d'une paix et d'un développement durables, notamment en s'efforçant d'aider à la création d'un environnement stable et démocratique, de supprimer la pauvreté et d'intégrer les pays africains dans l'économie mondiale. Dans cet esprit, le sommet Union européenne-Afrique qui devrait se tenir en 2000 constituera une excellente occasion de jeter les bases d'une relation véritable, intégrée et globale entre les deux continents. L'accord de partenariat envisagé entre l'Union et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui est en cours de négociation et qui doit remplacer la Convention de Lomé d'ici à 2000, jouera un rôle important à cet égard. Eu égard aux effets de la mondialisation et de la libéralisation du commerce, l'Union européenne et les pays ACP sont convenus à Dakar de remodeler leur coopération, l'objectif étant de s'adapter à ces nouvelles conditions à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. L'Union européenne partage le point de vue du Secrétaire général, selon lequel le fardeau insoutenable de la dette qui pèse actuellement sur de nombreux pays africains compromet la sécurité économique et la stabilité à long terme de l'Afrique et exige des mesures globales et décisives de la part de la communauté internationale. L'Union européenne attache une grande importance à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui est actuellement réexaminée. En fonction des résultats de ce réexamen, les conditions de l'Initiative pourraient être assouplies pour autant que les pays débiteurs se montrent résolus à mettre en oeuvre les réformes nécessaires et à s'acquitter des autres obligations qui leur incombent dans le cadre du programme. L'Union européenne se félicite en particulier de l'effet bénéfique qu'aura l'Initiative sur certains pays africains.

Par ailleurs, l'Union européenne continuera de s'attacher à préconiser des solutions aux crises existantes et la prévention des conflits violents, qu'ils soient nouveaux ou non, y compris à un stade précoce, ainsi qu'à assurer la consolidation de la paix après les conflits. Dans ce contexte, l'Union européenne s'emploiera en particulier à poursuivre et à intensifier son dialogue avec les organisations régionales et subrégionales. Elle continuera d'apporter son soutien aux activités menées sous les auspices des Nations Unies en matière

de prévention et de règlement des conflits; à cet égard, elle considère notamment qu'il y a lieu de s'intéresser davantage aux questions liées à la circulation illicite d'armes à destination et à l'intérieur de l'Afrique ainsi qu'à la sauvegarde du caractère civil et humanitaire des camps et zones d'installation de réfugiés. L'Union européenne soutient les efforts qui sont actuellement déployés pour améliorer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et subrégionales. Elle se félicite en particulier de l'initiative du Secrétariat des Nations Unies visant à créer, dans le cadre du suivi du rapport du Secrétaire général, un groupe de travail sur le renforcement des capacités africaines en matière de formation au maintien de la paix et elle espère que le projet de mise en place, à l'Organisation de l'unité africaine, d'un bureau de liaison des Nations Unies pour l'action préventive sera rapidement réalisé.

L'Union européenne se félicite de la décision du Conseil économique et social de consacrer le débat sur les questions de coordination, lors de sa session de fond de 1999, à la mise en oeuvre et au suivi coordonné, par le système des Nations Unies, d'initiatives concernant le développement de l'Afrique et elle veillera à ce que le débat consacré aux questions de coordination aboutisse à un plan d'action concret pour le suivi, répartissant les tâches et fixant des objectifs réalistes et mesurables dans les domaines prioritaires. L'Union européenne espère que les résultats des débats du Conseil économique et social serviront utilement de base aux délibérations du groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale, chargé de préparer le débat qui aura lieu lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée.

-----